



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Prets

Question écrite n° 18652

### Texte de la question

M. Harry Lapp attire l'attention de M. le ministre du logement sur le financement du logement. L'attitude restrictive de certaines banques a l'égard de l'immobilier est de nature à freiner les chantiers et à alourdir les charges pour le client et le promoteur. Il lui demande de bien vouloir l'informer des mesures qu'il compte prendre, avec son collègue de l'économie, pour que les mesures restrictives des banques à l'égard de la promotion immobilière soient assouplies à la lumière de la réelle volonté que manifestent les professionnels pour investir dans la création de logements dans notre pays. Il y va de la crédibilité du Gouvernement d'œuvrer en faveur du développement de l'immobilier et donc de l'emploi dans ce secteur sensible et prioritaire.

### Texte de la réponse

Les mesures prises par le Gouvernement en 1993 pour relancer la construction de logements ont notamment favorisé la réduction du stock de logements disponibles à la vente détenu par les promoteurs. Très élevé au début de 1993, ce stock est aujourd'hui revenu à un niveau normal. Cette évolution a permis, en 1994, une reprise très sensible de l'activité de la promotion immobilière : le rythme trimestriel des mises en vente est aujourd'hui de l'ordre de 17 000 logements contre moins de 13 000 au début de 1993. S'il est exact que les banques se montrent aujourd'hui plus sélectives que par le passé dans leur offre de crédit aux professionnels de l'immobilier, leur comportement ne paraît pas de nature à hypothéquer la reprise de la construction de logements. Ainsi, alors que, en 1993, le nombre de logements mis en chantier était de 257 000, les experts retiennent pour 1994 un niveau de l'ordre de 295 000 logements.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lapp Harry](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18652

**Rubrique :** Logement : aides et prêts

**Ministère interrogé :** logement

**Ministère attributaire :** logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 1994, page 4855

**Réponse publiée le :** 7 novembre 1994, page 5561